

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **R**ien ne peut être sur un meilleur pied que les négociations & la bonne intelligence de cette Cour avec celles de Vienne & de Madrid : Elles ont opéré d'une part l'accession de l'Espagne au Traité définitif qui est réglée, une difficulté touchant les Biens allodiaux de la Maison de Parme qui l'acrochoit en quelque maniere, devant être examinée & décidée dans des conférences particulières qui se tiendront sous la médiation du Roi. Les mêmes négociations montrent d'ailleurs que quelque révolution qui puisse arriver dans le système des affaires, le Roi aura toujours dans sa propre Maison une Alliance capable de parer tous les coups sinistres. C'en est assez à cet effet de dire que le Mariage de Madame de France l'aînée avec l'Infant Don Philippe est conclu, qu'il fut déclaré le 22. Fevrier par le Roi à l'issuë de son Conseil, & ensuite publié par-tout. Cet auguste Mariage avoit été arrêté dès le voyage de Matly du mois de Septembre dernier par le Cardinal de Fleury & le Marquis de la Mina, Ambassadeur d'Espagne, qui, la veille que le Roi le déclara, avoit fait dans les formes à Sa Maj. la demande de la Princesse. Il fut revêtu pour cet acte par le Roi son Maître, du caractère d'Ambassadeur Extraordinaire ; caractère que le Comte de la Marck prit aussi à Madrid ensuite des Lettres de créance que la Cour lui avoit envoyées. Le Roi, la Reine,
Mgr,